

GE_GERICHTE A/657/2008 vom 13. August 2008

GE Cour de justice, 2008-08-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_657_2008

FR: GE_GERICHTE A/657/2008 du 13 août 2008

IT: GE_GERICHTE A/657/2008 del 13 agosto 2008

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 13.08.2008
A/657/2008

A/657/2008 ATAS/876/2008 du 13.08.2008 (LPP) , SANS OBJET RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/657/2008 ATAS/876/2008 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 5 du 13 août 2008 En la cause Madame F _____, domiciliée à GENEVE demanderesse contre FONDATION INSTITUTION SUPPLEMENTIVE LPP, sise avenue de Rumine 13, LAUSANNE défenderesse Vu la demande du 28 février 2008 de Mme F _____ contre la Fondation institution supplétive LPP; Vu les écritures des parties; Vu la lettre du 3 juillet 2008 de la demanderesse, par laquelle celle-ci retire sa demande; PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant Prend acte du retrait de la demande; Raye la cause du rôle; Dit que la procédure est gratuite. La greffière Claire CHAVANNES La présidente Maya CRAMER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.